



Conditions générales de vente

■ Désignation

ECOME FORMATION est un organisme de formation professionnelle spécialisé dans les métiers de la sécurité privée. Son siège social est situé au 14 Rue de Mantes 92700 COLOMBES. Il possède un établissement secondaire situé au 23 Rue des Magnolias 60000 TILLE.

ECOME FORMATION conçoit et dispense des formations sur l'ensemble du territoire national, seul ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- **Client** : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de **ECOME FORMATION**.
- **Stagiaire** : la personne physique qui participe à une formation.
- **Formations interentreprises** : les formations inscrites au catalogue de **ECOME FORMATION** et qui regroupent des stagiaires issues de différentes structures.
- **Formations intra-entreprises** : les formations conçues sur mesure par **ECOME FORMATION** pour le compte d'un client et réalisées chez ce même client.
- **CGV** : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- **OPCO** : les opérateurs de compétence chargés d'accompagner et de financer l'effort de formation des entreprises et des demandeurs d'emploi.

■ Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par **ECOME FORMATION** pour le compte d'un **Client**. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du **Client** aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du **Client**, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du **Client**.

■ Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Tous les prix sont indiqués en euros et net de taxe, **ECOME FORMATION** n'étant pas assujetti à la TVA.

Le règlement du prix de la formation est à effectuer en 2 temps, lors de la pré-inscription un acompte de 30% vous sera demandé et, à l'issue de la formation, à réception de notre facture, le solde sera à régler au comptant, sans escompte, sous 15 jours maximum, à l'ordre de **ECOME FORMATION**. En cas de parcours long, des facturations intermédiaires peuvent être engagées.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal au taux directeur de la Banque Centrale Européenne en vigueur majoré de 10 points. **ECOME FORMATION** aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du **Client** sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à **ECOME FORMATION**.

En cas de prise en charge (subrogation) par l'**OPCO** dont dépend le **Client**, il appartient au **Client** d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire du devis que le **Client** retourne dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » à **ECOME FORMATION**. En cas de prise en charge partielle par l'**OPCO**, la différence sera directement facturée par **ECOME FORMATION** au **Client**. Si l'accord de prise en charge du **Client** ne parvient pas à **ECOME FORMATION** au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, **ECOME FORMATION** se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du **Stagiaire** ou de facturer la totalité des frais de formation au **Client**.

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

Version - 13 05 2022

Sarl Ecole de Formation aux Métiers de la Sécurité

Siège Social : 14 rue de Mantes 92700 COLOMBES - ☎ 01.56.83.03.10 – Etablissement secondaire : 1 rue Jean Monnet 60000 BEAUVAIS - ☎ 03.75.15.00.88

✉ contact@ecomeformation.fr - www.ecomeformation.fr

SIREN 791957442 - capital 3000 € - TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR25791957442 - Code APE 8559B

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 92 19639 92 auprès du préfet de région d'Ile-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Autorisations d'exercice CNAPS FOR-092-2025-06-30-20200587480 et FOR-060-2025-07-09-20200669889

(Article L612-14 du LIVRE VI du CSI : « L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient »)

Agréments CNPEFP numéro 92 16 01 2704 pour le TFP APS (COLOMBES) / numéro 60 18 09 1801 pour le TFP APS (BEAUVAIS) / numéro 60 18 07 2701 pour le TFP ASA (BEAUVAIS).

■ Dédit et remplacement d'un participant

En cas de dédit signifié par le **Client** à **ECOME FORMATION** au moins 16 jours avant le démarrage de la formation, **ECOME FORMATION** offre au **Client** la possibilité :

- de repousser l'inscription du **Stagiaire** à une session de formation ultérieure, dûment programmée au catalogue de **ECOME FORMATION**, et après accord éventuel de l'**OPCO**,
- de remplacer le **Stagiaire** empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, sous réserve de l'accord éventuel de l'**OPCO**.

■ Annulation, absence ou interruption d'une formation

Absence, interruption ou annulation du fait d'une entreprise bénéficiaire de la formation ou du fait du stagiaire

Toute formation commencée est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au **Client** par **ECOME FORMATION**.

En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, la facturation de **ECOME FORMATION** distinguera le prix correspondant aux journées de formation effectivement suivies par le **Stagiaire** et les sommes dues au titre des absences, de l'annulation ou de l'interruption de la formation.

Il est rappelé que les sommes dues par le **Client** à ce titre ne peuvent être imputées par le **Client** sur son obligation de participer à la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un **OPCO**.

Le montant dû au titre de l'absence ou de l'interruption sera égal à 100% du prix de la formation non suivie et sera calculé au prorata temporis.

Dans cette hypothèse, le **Client** s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à **ECOME FORMATION**.

En cas d'annulation de la formation par le **Client**, **ECOME FORMATION** se réserve le droit de facturer au **Client** des frais d'annulation calculés comme suit :

- si l'annulation intervient plus de 15 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : aucun frais d'annulation
- si l'annulation intervient entre 15 jours et 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix de la formation
- si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 100 % du prix de la formation

Conformément à l'ART. L.6353-7 du code du travail, il est rappelé que si, par suite d'un cas de force majeure dûment reconnu, le stagiaire est empêché de suivre la formation, le client peut rompre le présent contrat de façon anticipée. Dans ce cas précis seules les prestations de formations effectivement suivies sont à payer à **ECOME FORMATION**.

Pour les formations TFP, l'examen ne pouvant être passé que si et seulement si le **Stagiaire** a suivi l'intégralité de la formation, **ECOME FORMATION** s'engage dans la mesure du possible à proposer au **Stagiaire** une possibilité de rattrapage du(des) jours de formation non suivi(s).

Annulation ou report du fait de la société ECOME FORMATION

Dans le cas où le nombre de participants est inférieur au nombre minimum de stagiaires définis à l'annexe 1 jointe à la convention/contrat de formation (correspondant à la fiche de présentation de la formation), **ECOME FORMATION** se réserve le droit d'annuler ou de reporter la formation et ce, dans un délai maximum de 7 jours ouvrés avant le début de la formation.

Le client peut dans ce dernier cas rompre, s'il le souhaite et ce, sans aucun frais, la présente convention/contrat. Les acomptes versés seront alors remboursés dans leur intégralité.

Si, par suite d'un cas de force majeure dûment reconnu (intempéries, accident ou maladie d'un formateur, problème majeur au niveau du Centre de formation...), **ECOME FORMATION** ne pouvait assurer tout ou partie d'une formation, **ECOME FORMATION** se réserve le droit de reporter la formation ou la partie de la formation non réalisée à une date ultérieure. Dans ce cas, le client ne peut se prévaloir de rompre la présente convention/contrat ou de réclamer un remboursement des sommes versées au titre de la formation ou de la partie de formation non réalisée ou une quelconque indemnité compensatrice.

Version - 07 02 2024

Sarl Ecole de Formation aux Métiers de la Sécurité

Siège Social : 14 rue de Mantes 92700 COLOMBES – Etablissement secondaire : 23 rue des Magnolias 60000 TILLE

☎ 01.56.83.03.10 - ✉ contact@ecomeformation.fr - www.ecomeformation.fr

SIREN 791 957 442 - capital 3000 € - TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR25791957442 - Code APE 8559B

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 92 19639 92 auprès du préfet de région d'Ile-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Autorisations d'exercice CNAPS FOR-092-2025-06-30-20200587480 et FOR-060-2025-07-09-20200669889

(Article L612-14 du LIVRE VI du CSI : « L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient »)

Agréments CNPEFP numéro 92 16 01 2704 pour le TFP APS (COLOMBES) / numéro 60 18 09 1801 pour le TFP APS (TILLE) / numéro 60 18 07 2701 pour le TFP ASA (TILLE).



■ Horaires et accueil

Sauf indication contraire portée sur la fiche de présentation de la formation et la convocation et/ou convention/contrat de formation, la durée quotidienne des formations est fixée à 7 (sept) heures.

Sauf indication contraire, les formations se déroulent de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 avec une pause en milieu de chaque demi-journée. Les locaux de **ECOME FORMATION** accueillent les **Stagiaires** de 08h45 à 17h15.

Pour les formations qui se déroulent en région, les lieux, adresse et horaires sont indiqués sur la convocation et/ou convention/contrat formation.

■ Effectif et ajournement

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques mais aussi des obligations réglementaires. Les pré-inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. L'émission d'un devis ne tient pas lieu de pré-inscription. Seule la convention/contrat de formation, dûment tamponnée et signée, retournée à **ECOME FORMATION** accompagnée de tous les justificatifs demandés et du chèque d'acompte sera prise en considération. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. **ECOME FORMATION** peut alors proposer au **Stagiaire** de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, **ECOME FORMATION** se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard 7 jours ouvrés avant le début de la formation et ce, sans indemnités.

■ Convention/Contrat et attestation de formation

Une convention/contrat de formation sera systématiquement établi et signé entre **ECOME FORMATION** et le **Client**. Seuls ceux-ci ont valeur contractuelle.

A l'issue de la formation, **ECOME FORMATION** remet une attestation de formation au **Stagiaire**. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un **OPCO**, **ECOME FORMATION** lui fait parvenir un exemplaire de cette attestation accompagné de la facture.

Une attestation de présence pour chaque **Stagiaire** peut être fournie au **Client**, à sa demande.

■ Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, **ECOME FORMATION** est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses **Clients** ou de ses **Stagiaires**.

ECOME FORMATION ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses **Clients** ou de ses **Stagiaires** en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident du formateur, les grèves ou conflits sociaux externes à **ECOME FORMATION**, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de **ECOME FORMATION**.

■ Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par **ECOME FORMATION** pour assurer les formations ou remis aux **Stagiaires** constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

A ce titre, le **Client** et le **Stagiaire** s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de **ECOME FORMATION**. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le **Client** et le **Stagiaire** en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

■ Descriptif et programme des formations

Les durées et contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

■ Confidentialité et communication

ECOME FORMATION, le **Client** et le **Stagiaire** s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par **ECOME FORMATION** au **Client**.

ECOME FORMATION s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux **DPCO**, les informations transmises par le **Client** y compris les informations concernant les **Stagiaires**.

Cependant, le **Client** accepte d'être cité par **ECOME FORMATION** comme client de ses formations. A cet effet, le **Client** autorise **ECOME FORMATION** à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant. Une Charte de confidentialité précise et complète ce paragraphe.

■ Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le **Client** s'engage à informer chaque **Stagiaire** que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de **ECOME FORMATION**
- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le **Stagiaire** dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Le **Stagiaire** pourra exercer ce droit en écrivant à : **ECOME FORMATION**, 23 Rue des Magnolias 60000 TILLE, ou par voie électronique à : contact@ecomeformation.fr

En particulier, **ECOME FORMATION** conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du **Stagiaire**, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

■ Droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le **Client** et **ECOME FORMATION** à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, les Tribunaux de NANTERRE seront seuls compétents pour régler le litige.

Date, nom, qualité, cachet et signature du **Client**